

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2851

22 novembre 2011

SOMMAIRE

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A.	136827	Bonaria Frères, S.A.	136848
Abercrombie & Kent S.A.	136827	Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l. ...	136845
Access Safety Sàrl	136831	Borletti Group EEI Management S.à r.l.	136836
Account Data Europe S.A.	136833	BRE/Blue Finance S.à r.l.	136842
Achilles Holdings 2 S.à r.l.	136816	Brightpoint (Luxembourg) Sàrl	136846
Adecoagro S.A.	136805	Brixton 2 Sàrl	136847
AFC Finances S.A.	136833	Buffalo Poland Finance S.à r.l.	136833
Agito S.A.	136834	Buffalo Poland Holdco II S.à r.l.	136833
AIBC Investcorp Holdings S.A.	136835	Carolia Investment S.à r.l.	136842
AIBC Investcorp Holdings S.A.	136836	CEDG, Centre Européen de Développe- ment et de Gestion SA	136809
Alea lacta Est (Lux) B.V.	136836	Coquelicot SCI	136844
Alea lacta Est (Lux) B.V.	136839	DIF Infrastructure Capital Holdings (Ne- therlands) S.à r.l.	136817
Alpha Car Trading S.A.	136819	EUROCARERS - Association européenne travaillant pour les aidants non profes- sionnels	136822
Altafin S.à r.l./BV	136819	Euro-Meubles	136847
Analogic Holding Luxembourg S.à r.l. ...	136822	Fougera S.C.A., SICAR	136802
Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs LANNERS et SIEBE- NALLER	136825	Lux-Prom S.A.	136811
AQUA Gastro S.à r.l.	136839	Mercor Group S.e.n.c.	136846
Artsystem S.A.	136807	Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	136805
ASAP+S S.A.	136841	Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR	136807
Assal S.à r.l.	136829	Pharma Goedert S.A.	136809
Austro Investment Holding GmbH	136831	Pierica	136811
Avery Dennison Finance Luxembourg III	136825	Q9 Luxembourg S.à r.l.	136814
Avery Dennison Management KGaA	136827	RBS Infrastructure Capital Holdings (Ne- therlands) S.à r.l.	136817
Avery Dennison Management KGaA	136829	Roseday Finance S.à r.l.	136813
Avery Dennison Management KGaA	136831	Roseday S.à r.l.	136813
Azul Management S.à r.l.	136841	Spider Holding S.A.	136817
Azzurri Internazionale SPF S.A.	136843	Venusia S.A.	136819
Ballance S.A.	136835		
Baltic Estate I	136843		
bel.architecture S.à r.l.	136825		
BGV III Rotterdam S.à r.l.	136839		

Fougera S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.509.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, public notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of NYCOMED S.C.A., SICAR (the "Company"), having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated pursuant to a deed of incorporation of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 30, 2006, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 122.509, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 159 of February 10, 2007.

The Meeting is opened at 11:45 at 8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, under the chair of Mrs Madia CAMARA, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Adrian ALDINGER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Change of the starting and ending dates of the accounting year of the Company as to provide for a start on 1 October and an end on 30 September;

2. Subsequent amendment of article 20 and of the fifth paragraph of article 19 of the articles of association of the Company;

3. Amendment of the first paragraph of article 14 of the articles of association of the Company further to the change of the General Partner's name;

4. Change of the name of the Company from currently "Nycomed S.C.A., SICAR" to "Fougera S.C.A., SICAR";

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 1 of the articles of association of the Company;

6. Miscellaneous.

B. The shareholders present or represented (the "Shareholders"), the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented Shareholders, being signed by the Shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purpose;

C. All the shares being in nominative form, this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent by SGG, S.A. to the shareholders by registered mail on September 22, 2011;

D. According to the attendance list, thirteen million seven hundred forty three thousand seven hundred ninety-eight (13,743,798) ordinary shares out of the thirteen million seven hundred seventy-eight thousand one hundred nine (13,778,109) ordinary issued shares and the general partner share are represented;

E. The quorum required for the items on the agenda, according to Luxembourg laws and the articles of association of the Company, is at least fifty per cent (50%) of the issued share capital. The resolutions on such items, in order to be adopted, shall be carried by at least two thirds (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders present or represented;

F. According to the attached attendance list, such quorum is reached;

G. The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda;

Then the Shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve the change the starting and ending dates of the accounting year of the Company which shall now start on October 1 and terminate on September 30 of each year with immediate effect. Therefore, the current accounting year shall terminate on 30 September 2011 and a new accounting year shall begin on 1 October 2011 and end on 30 September 2012.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 20 as well as the fifth paragraph of article 19 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 20.** The accounting year of the Company shall begin on October 1 of each year and terminate on September 30."

” **Art. 19.** (...)”

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Friday of the month of March at 11:00 a.m. Luxembourg time. (...)”

Third resolution

Further to the decision of the shareholders of the General Partner to change the name of the latter from “Nycomed Luxco” to “Fougera Luxco S.A.”, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 14 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“The Company shall be managed by Fougera Luxco S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner and unlimited shareholder (associé commandité) of the Company (herein referred to as the «General Partner»).”

Fourth resolution

As a consequence to the foregoing resolution, the Shareholders resolve to also change the name of the Company from “NYCOMED S.C.A., SICAR” to “Fougera S.C.A., SICAR”.

Fifth resolution

Further to the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of “Fougera S.C.A., SICAR” (hereinafter the «Company»).”

There being no further business before the meeting, the same was there upon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le trente septembre.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NYCOMED S.C.A., SICAR (la «Société»), ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 30 novembre 2006, enregistrée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 122.509, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 159 du 10 février 2007.

L'assemblée est ouverte à onze heures et quarante-cinq minutes au 8 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous la présidence de Madame Madia CAMARA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Adrian ALDINGER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président déclare et demande au notaire d'établir que:

A. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification des dates de début et de fin de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1 septembre et s'achève le 30 octobre de chaque année;
2. Modification consécutive de l'article 20 et du cinquième paragraphe de l'article 19 des Statuts de la Société;
3. Modification de l'article 14 des Statuts de la Société suite au changement de dénomination sociale du Gérant de la Société;
4. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Nycomed S.C.A., SICAR» en «Fougera S.C.A., SICAR»;

5. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 1^{er} des Statuts de la Société;

6. Divers.

B. Les actionnaires présents ou représentés (les «Actionnaires»), les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps;

C. Toutes les actions étant sous la forme nominative, la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées par SGG S.A. par recommandé aux actionnaires en date du 22 septembre 2011.

D. Selon la liste de présence, treize millions sept cent quarante trois mille sept cent quatre vingt dix huit (13.743.798) actions ordinaires sur les treize millions sept cent soixante dix huit mille cent neuf (13.778.109) actions ordinaires émises et l'action de Commandité sont dûment représentées à la présente assemblée.

E. Le quorum requis pour les délibérations sur les points à l'ordre du jour, conformément à la législation luxembourgeoise et aux Statuts de la Société, est d'au moins cinquante pour cent (50%) du capital social. Les décisions sur ces points, pour être adoptées, doivent réunir au moins deux tiers (2/3) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés;

F. Selon la liste de présence ci-jointe, ce quorum est atteint;

G. La présente assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, les Actionnaires ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident de modifier les dates de début et de fin de l'exercice social de la Société qui débutera désormais le 1^{er} octobre et s'achèvera le 30 septembre de chaque année avec prise d'effet immédiate. L'exercice social de l'année en cours s'achèvera donc le 30 septembre 2011 et un nouvel exercice social commencera le 1^{er} octobre 2011 pour s'achever le 30 septembre 2012.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les Actionnaires décident de modifier l'article 20 ainsi que le cinquième paragraphe de l'article 19 des Statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre de chaque année et s'achève le 30 septembre.»

Art. 19. «(...)

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient à Luxembourg le deuxième vendredi du mois de mars à 11 heures (heure de Luxembourg), au siège social de la Société ou au lieu indiqué sur la convocation. (...)»

Troisième résolution

Suite à la décision des actionnaires du gérant de la Société de changer sa dénomination sociale de "Nycomed Luxco" en "Fougera Luxco S.A.", les Actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'article 14 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société sera administrée par Fougera Luxco S.A., une société anonyme créée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci- dénommé le «Gérant»)."

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Actionnaires décident de changer le nom de la Société de "NYCOMED S.C.A., SICAR" en "Fougera S.C.A., SICAR".

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, les Actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de «Fougera S.C.A., SICAR» (ci-après la «Société»).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société suite au présent acte, sont estimés à environ mille huit cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. CAMARA, A. ALDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011 LAC/2011/43696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138932/170.

(110160948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Adecoagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.681.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62798 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140684/10.

(110162844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.659.

Im Jahre zweitausendelf, am neunzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l. vom 31. März 2011, welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, RCS Luxemburg Nummer B 141659, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 29. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2414 vom 2. Oktober 2008. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 7. April 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1392 vom 27. Juni 2011.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 1.340.514,442 (einer Million dreihundertvierzigtausendfünfhundertvierzehn Komma vierhundertzweiundvierzig Euro) eingeteilt in 1.219.756,550 (eine Million zweihundertneunzehntausendsiebenhundertsechsfünzig Komma fünfhundertfünzig) Manager-Aktien und 120.757,892 (einhundertzwanzigtausendsiebenhundertsebenundfünzig Komma achthundertzweiundneunzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,-EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss Beschluss vom 31. März 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 101.663,050 (einhunderteintausendsechshundertdreiundsechzig Komma null fünfzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 9.158,000 (neuntausendeinhundertachtundfünfzig Komma null) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999. (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 92.505,050 (zweiundneunzigtausend fünfhundertfünf Komma null fünfzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 9.250.505,05 (neun Millionen zweihundertundfünfzigtausendfünfhundertfünf Komma null fünf Euro) erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 1.442.177,492 (einer Million vierhundertzweiundvierzigtausendeinhundertsiebenundsiebzig Komma vierhundertzweiundneunzig Euro) eingeteilt in 1.312.261,600 (eine Million dreihundertzwölftausendzweihunderteinundsechzig Komma sechshundert) Manager-Aktien und 129.915,892 (einhundertneunundzwanzigtausendneunhundertfünfzehn Komma achthundertzweiundneunzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 1,442,177.492 (one million four hundred and forty-two thousand one hundred and seventy-seven point four hundred and ninety-two Euro) represented by 1,312,261.600 (one million three hundred and twelve thousand two hundred and sixty-one point six hundred) Manager Shares and 129,915.892 (one hundred and twenty-nine thousand nine hundred and fifteen point eight hundred and ninety-two) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 4.500,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41726. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxemburg, den 4. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011138957/90.

(110161038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Artsystem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.228.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12/10/2011

Résolution

L'assemblée a décidé:

- de clôturer la liquidation,
- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société,
- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12/10/2011.

Référence de publication: 2011140698/17.

(110162886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.205.

—
Im Jahre zweitausendundelf, den neunzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxembourg, auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l. vom 14. Juni 2010, welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, RCS Luxembourg Nummer B 146205, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxembourg, am 8. Mai 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1095 vom 3. Juni 2009. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 18. Juni 2010, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2080 vom 5. Oktober 2010.

II. Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 577.613,933 (fünfhundertsiebenundsiebzigtausend sechshundertdreizehn Komma neunhundertdreiunddreissig Euro) eingeteilt in 528.371,930 (fünfhundertachtundzwanzigtausend dreihunderteinundsiebzig Komma neunhundertdreissig) Manager-Aktien und 49.242,003 (neunundvierzigtausend zweihundertzweiundvierzig Komma null null drei) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in: -fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie; und

- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,-EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,-EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss Beschluss vom 14. Juni 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 308.384,264 (dreihundertachttausenddreihundertvierundachtzig Komma zweihundertvierundsechzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 27.779,834 (siebenundzwanzigtausendsiebenhundertneundsiebzig Komma achthundertvierunddreissig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneunundneunzig Euro),

- 280.604,430 (zweihundertachtzigtausendsechshundertvier Komma vierhundertdreissig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 28.060.438,43 (achtundzwanzig Millionen sechzigtausend vierhundertachtunddreissig Komma dreiundvierzig Euro) erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 885.998,197 (achthundertfünfundachtzigtausendneunhundertachtundneunzig Komma einhundertsiebenundneunzig Euro) eingeteilt in 808.976,360 (achthundertachttausendneunhundertsechundsiebzig Komma dreihundertsechzig) Manager-Aktien und 77.021,837 (siebenundsiebzigtausendeinundzwanzig Komma achthundertsiebenunddreissig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5 Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 885.998,197 (eight hundred and eightyfive thousand nine hundred and ninety-eight point one hundred and ninety-seven Euro) represented by 808.976,360 (eight hundred and eight thousand nine hundred and seventy-six point three hundred and sixty) Manager Shares and 77.021,837 (seventy-seven thousand twenty-one point eight hundred and thirtyseven) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) each."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 6.500,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41727. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011138966/86.

(110161070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

CEDG, Centre Européen de Développement et de Gestion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.664.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 Septembre 2011

- Est rayée comme administrateur de la société, Mme Irma D'AFFARA, née le 25 Novembre 1962, à La Plata, Argentine, et domiciliée 8, vespella de gaia S. miquel, E 43000 TARRAGONE, Espagne

- Est rayé comme administrateur, Mr Georges Gerard, né le 19 Aout 1946 à Amay (Belgique) et demeurant Paseo San Juan, 141, E 08000 Barcelona

- Est nommé comme administrateur, Mr Lucas LUCA PINAZO, né le 25/07/1960 à Casablanca, MAROC, et demeurant 236 B Rue le COURS, B 4910 LA REID, BELGIQUE

Est nommé comme administrateur, Mr Victor MATEO CERDA, né le 17/02/1960 à MONTERO de MEZQUITA, ESPAGNE et demeurant 11, Rue Dragon, E 43611 L'ALBIOL, ESPAGNE

- Est nommé comme administrateur délégué, Mr Lucas LUCA PINAZO, né le 25/07/1960 à Casablanca, MAROC, et demeurant 236 B Rue le COURS, B 4910 LA REID, BELGIQUE

- Est rayée comme administrateur délégué de la société, Mme Irma D'AFFARA, née le 25 Novembre 1962, à La Plata, ARGENTINE et domiciliée 8, vespella de gaia S. miquel, E 43000 TARRAGONE, ESPAGNE

Leurs mandats prendra fin a l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Strassen, le 11 Septembre 2011.

Pour le conseil d administration

Gerard Georges / lucas LUCA PINAZO / Victor MATEO CERDA

Référence de publication: 2011140755/25.

(110162855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Pharma Goedert S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.169.400,00.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 13.658.

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois de septembre.

Par-devant, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l' «Assemblée») des actionnaires de PHARMA GOEDERT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant un capital social de six cent trente-six mille six cents euros (EUR 636.600,-), dont le siège social est situé au 30L, rue de Niederpallen, L-8506 Redange/Attert, constituée le 30 décembre 1975 suivant acte de Maître René FRANK, alors notaire de résidence à Ettelbruck, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 75 du 13 avril 1976, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 13.658 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Léonie GRETHEN en date du 6 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2888 du 3 décembre 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.10 heures sous la présidence de Monsieur Marc CREPEL, ingénieur, domicilié à B-1640 Sint Genesius Rode, 11, Dorpstraat, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Alain DE BLOCK, pharmacien, domicilié professionnellement à L-8506 Redange, 30L, rue de Niederpallen.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Alain DE BLOCK, pharmacien, domicilié professionnellement à L-8506 Redange, 30L, rue de Niederpallen.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinq cent trente-deux mille huit cents euros (EUR 532.800,-) pour le porter de son montant actuel de six cent trente-six mille six cents euros (EUR 636.600,-) à un million cent soixante-neuf mille quatre cents euros (EUR 1.169.400,-).

2 Émission de cent quarante-quatre (144) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles d'un montant total de cinq cent trente-deux mille huit cents euros (EUR 532.800,-) par Belgo Lux Invest S.A., à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital et de spécifiquement permettre aux actionnaires de consentir des sûretés sur leurs actions.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent trente-deux mille huit cents euros (EUR 532.800,-) pour le porter de son montant actuel de six cent trente-six mille six cents euros (EUR 636.600,-) à un million cent soixante-neuf mille quatre cents euros (EUR 1.169.400,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cent quarante-quatre (144) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Belgo Lux Invest S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 30L, rue de Niederpallen, L-8506 Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.606 (le «Souscripteur»), représentée par Monsieur Marc CREPEL, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2011, à Redange qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire les cent quarante-quatre (144) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par un apport en espèces d'un montant de trois mille sept cents euros (EUR 3.700,-) par action, de sorte que le montant de cinq cent trente-deux mille huit cents euros (EUR 532.800,-) se trouve dès lors à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent quarante-quatre (144) actions nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour notamment refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cent soixante-neuf mille quatre cents euros (EUR 1.169.400,-), divisé en quatre cent trente-huit (438) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Crepel, A. de Block, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 septembre 2011. Relation: RED/2011/2005. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138973/87.

(110161121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Lux-Prom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140955/10.

(110162937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Pierica, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.225.

DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN,

ON THE TWENTY-SEVENTH DAY OF SEPTEMBER,

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redangesur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Mr Pierre SIRI, company director, born in Teheran (Iran), on the 10th of April 1974, residing at 58, avenida del Golf, 07180 Santa Ponsa, Mallorca, Balears,

hereby represented by Monsieur Jos HEMMER, employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy dated September 13, 2011.

2) Mr Eric LECLERC, employee, residing professionally in Luxembourg, acting as manager, duly represented by Mrs Martine KAPP, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated September 27, 2011.

3) Mr Jos HEMMER, employee, residing professionally at Luxembourg, acting as manager.

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I) The company "PIERICA" (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 127225, was incorporated by deed of Maître Joseph GLODEN, then notary residing in Grevenmacher, on April 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1212 on June 20, 2007.

II) The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each.

III) By a deed under private seal dated September 13, 2011, Mrs Erica Cecilia SIRI, company director, born in Bogota (Colombia), on January 24, 1975, residing at 58, avenida del Golf, 07180 Santa Ponsa, Mallorca, Balears, sold to Mr Pierre SIRI, prenamed, fifty (50) shares of "PIERICA", prenamed.

The share transfer agreement, signed "ne varietur" by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV) Mr Eric LECLERC, represented as aforementioned and Mr Jos HEMMER, managers of "PIERICA", accept the share transfer on behalf of the company.

V) As a result of the transfer of shares and the acceptance of the managers of the company, Mr Pierre SIRI, represented as indicated, resolves to amend article 6 of the by-laws which henceforth will read as follows:

« **Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) per share.

The one hundred (100) shares are entirely subscribed by the sole associate, Mr Pierre SIRI, residing at 58, avenida del Golf, 07180 Santa Ponsa, Mallorca, Balears.»

VI) After these statements, the sole shareholder Mr Pierre SIRI, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

First resolution.

The sole shareholder, Mr Pierre SIRI, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution and liquidation of the company with immediate effect.

Second resolution.

Mr Pierre SIRI as liquidator of the company, also declares:

- that the sole shareholder has realised, received, or will take over all the assets of the company,
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- that the sole shareholder is responsible for all liabilities of the company whether presently known or unknown.

Third resolution.

Mr Pierre SIRI grants discharge to the managers of the company.

Fourth resolution.

Mr Pierre SIRI declares that the documents of the company will be kept during five years at the former registered offices of the company.

Mr Pierre SIRI, represented as indicated, presents to the notary the sharesregister which has been cancelled by the proxyholder in the presence of the undersigned notary.

Upon these facts the notary stated the dissolution and closure of liquidation of the Company.

WHEREOF, The present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Follows the translation in French / Suit la traduction française:

L'an deux mille onze.

Le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Pierre SIRI, directeur de société, né à Teheran (Iran), le 10 avril 1974, demeurant 58, avenida del Golf, 07180 Santa Ponsa, Mallorca, Balears,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Jos HEMMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 septembre 2011.

2) Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de gérant, ici représenté par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 septembre 2011.

3) Monsieur Jos HEMMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de gérant.

Les prédites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) La société à responsabilité limitée «PIERICA» (la Société), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127225, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 16 avril 2007, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1212 du 20 juin 2007.

II) Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale.

III) Suivant acte sous seing privé daté du 13 septembre 2011, Madame Erica Cecilia SIRI, directrice de société, née à Bogota (Colombie), le 24 janvier 1975, demeurant à 58, avenida del Golf, 07180 Santa Ponsa, Mallorca, Balears, a cédé à Monsieur Pierre SIRI, prénommé, cinquante (50) parts sociales de la société «PIERICA», prénommée.

Le document «Share Transfert Agreement» restera, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

IV) Monsieur Eric LECLERC, représenté comme indiqué ci-avant, et Monsieur Jos HEMMER, gérants de la société «PIERICA», acceptent la cession de parts sociales au nom de la société.

V) A la suite du transfert de parts sociales et de l'acceptation des gérants de la société, Monsieur Pierre SIRI, représenté comme indiqué ci-avant, décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale.

Les cent (100) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Pierre SIRI, directeur de société, né à Teheran (Iran), le 10 avril 1974, demeurant 58, avenida del Golf, 07180 Santa Ponsa, Mallorca, Balears,

VI) A la suite de ses constatations, l'associé unique Monsieur Pierre SIRI, représenté comme indiqué ci-avant, agissant au lieu d'une assemblée générale, déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'associé unique Monsieur Pierre SIRI décide la dissolution et la liquidation de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution.

Monsieur Pierre SIRI, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare:

- que l'associé unique a réalisé, reçu ou va recevoir les actifs de la société,
- que tous les passifs de ladite société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- que l'associé unique assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu et inconnu.

Troisième résolution.

Monsieur Pierre SIRI accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

Quatrième résolution.

Monsieur Pierre SIRI déclare que les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution et la clôture de la liquidation de la Société.

Et à l'instant Monsieur Pierre SIRI, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentant le registre qui a été annulé par son mandataire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: J. HEMMER, E. LECLERC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 04 octobre 2011. Relation: RED/2011/2055. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 octobre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011138975/132.

(110160575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

**Roseday S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Roseday Finance S.à r.l.)**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.521.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62785 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141052/11.

(110162852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Q9 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 46.993.663,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 142.356.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of the month of September.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Q9 Holdings LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America and registered with the Secretary of State, Divisions of Corporations under number 4389527,

represented by Me Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 29 September 2011 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Q9 Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée duly organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 142.356, incorporated by a deed of the undersigned notary on 8th October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2650 of 30th October 2008. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on 23th October 2009, published in the Mémorial C number 2291 on 23rd November 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record that the Sole Shareholder holds all eight hundred five thousand four hundred and eightyfive(805,485) shares with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, so that the decisions can validly be taken on the following item:

Agenda:

Increase of the issued share capital of the Company by an amount of forty-six million one hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-eight Canadian Dollar (CAD 46,188,178) so as to bring it from its current amount of eight hundred five thousand four hundred and eighty-five Canadian Dollars (CAD 805,485) to an amount of forty-six million nine hundred ninety-three thousand six hundred and sixty-three Canadian Dollar (CAD 46,993,663) by the issue of forty-six million one hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-eight (46,188,178) new shares of a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each; subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of a contribution in kind consisting of a claim held against the Company of a total amount of forty-six million one hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-eight Canadian Dollar (CAD 46,188,178) (the "Contribution in Kind"); approval of the valuation of the Contribution in Kind at a total amount of forty-six million one hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-eight Canadian Dollar (CAD 46,188,178); allocation of forty-six million one hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-eight Canadian Dollar (CAD 46,188,178) to the share capital of the Company; subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of forty-six million one hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-eight Canadian Dollar (CAD 46,188,178) so as to bring it from its current amount of eight hundred five thousand four hundred and eighty-five Canadian Dollars (CAD 805,485) to an amount of forty-six million nine hundred ninetythree thousand six hundred and sixty-three Canadian Dollar (CAD 46,993,663) by the creation and the issue of forty-six million one hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-eight (46,188,178) new shares of a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each (the "New Shares").

The New Shares have been subscribed by the Sole Shareholder hereby represented by Me Mathilde Lattard, prenamed.

The total subscription price of the New Shares of an amount of forty-six million one hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-eight Canadian Dollar (CAD 46,188,178) has been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of a claim held against the Company of a total amount of forty-six million one hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-eight Canadian Dollar (CAD 46,188,178) (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind has been the subject matter of a report of the board of managers of the Company dated 29 September 2011 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith). The conclusion of this report reads as follows:

"In view of the above, the board of managers of the Company believes that the value of the Contribution in Kind is at least equal to the total subscription price of the forty-six million one hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-eight Canadian Dollar (CAD 46,188,178) of the forty-six million one hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-eight (46,188,178) shares to be issued by the Company."

The Sole Shareholder approved the above valuation of the Contribution in Kind and decided to allocate an amount of forty-six million one hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-eight Canadian Dollar (CAD 46,188,178) to the share capital of the Company.

Evidence of the existence and the transfer of the Contribution in Kind to the Company has been shown to the undersigned notary.

It was consequently resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at forty-six million nine hundred ninety-three thousand six hundred and sixty-three Canadian Dollar (CAD 46,993,663) divided into forty-six million nine hundred ninety-three thousand six hundred and sixty-three (46,993,663) shares with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any form whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above capital increase are estimated at approximately seven thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same person, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Q9 Holdings LLC, une limited liability company sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Secretary of State, Divisions of Corporations sous le numéro 4389527,

représentée par Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 septembre 2011 (laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Q9 Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dûment organisée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.356, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné le 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2650 du 30 octobre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné le 23 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2291 du 23 novembre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que l'Associé Unique détient toutes les huit cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq (805.485) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur le point suivant:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quarante-six millions cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-huit dollars canadiens (CAD 46.188.178) afin de le porter de son montant actuel de huit cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars canadiens (CAD 805.485) à un montant de quarante-six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-trois dollars canadiens (CAD 46.993.663) par l'émission de quarante-six millions cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-huit (46.188.178) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune; souscription des nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et paiement du prix

de souscription par un apport en nature consistant en une créance sur la Société d'un montant total de quarante-six millions cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-huit dollars canadiens (CAD 46.188.178) (l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à un montant total de quarante-six millions cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-huit dollars canadiens (CAD 46.188.178); allocation de quarante-six millions cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-huit dollars canadiens (CAD 46.188.178) au capital social de la Société; modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quarante-six millions cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-huit dollars canadiens (CAD 46.188.178) afin de le porter de son montant actuel de huit cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars canadiens (CAD 805.485) à un montant de quarante-six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-trois dollars canadiens (CAD 46.993.663) par la création et l'émission de quarante-six millions cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-huit (46.188.178) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites par l'Associé Unique représenté par Me Mathilde Lattard, pré-qualifiée.

Le prix de souscription total des Nouvelles Parts Sociales d'un montant de quarante-six millions cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-huit dollars canadiens (CAD 46.188.178) a été entièrement libéré par un apport en nature consistant en une créance sur la Société d'un montant total de quarante-six millions cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-huit dollars canadiens (CAD 46.188.178) (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 29 septembre 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société estime que la valeur de l'Apport en Nature est au moins égale au prix de souscription total de quarante-six millions cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-huit dollars canadiens (CAD 46.188.178) des quarante-six millions cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-huit (46.188.178) parts sociales devant être émises par la Société.»

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation ci-dessus de l'Apport en Nature et a décidé d'allouer un montant de quarante-six millions cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-huit dollars canadiens (CAD 46.188.178) au capital social de la Société.

Preuve de l'existence et du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-trois dollars canadiens (CAD 46.993.663) divisé en quarante-six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-trois (46.993.663) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est librement distribuable.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de l'augmentation de capital qui précède sont estimés à approximativement sept mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LATTARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43129. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138985/157.

(110160606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Achilles Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.958.

Les comptes annuels pour la période du 8 octobre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011141952/11.

(110165206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Spider Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 155.559.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141088/10.

(110162939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

**DIF Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.833.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of the month of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DIF UK Partnership, a partnership organized and existing under the laws of the United Kingdom, having its address at c/o Appleyards Ltd, Tubbs Hill House, London Road, Sevenoaks, Kent, TN13 1BL, United Kingdom, hereby represented by its partner DIF UK Partner Limited, a private company incorporated under the law of the United Kingdom with no 6722950, whose registered office is at c/o Appleyards Ltd, Tubbs Hill House, London Road, Sevenoaks, Kent, TN13 1BL, United Kingdom,

hereby represented by Nathalie Chevalier, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 September 2011 (the "Shareholder").

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to document that he is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed dated 13 December 2006 of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 21 February 2007, number 223, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.833 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed dated 28 October 2009 of Maître Henri HELLINCKX, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 December 2009, number 2357.

The Shareholder, represented as aforementioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To change the name of the company to "DIF Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l."
- 2 To amend article 1 of the articles of incorporation so as to reflect the foregoing items of the agenda.
- 3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to "DIF Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l."

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholder resolved to amend article 1 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate Name.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of DIF Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l. (hereafter the "Company", which

shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

DIF UK Partnership, a partnership, une société en commandite régie par le droit anglais, ayant son siège social à c/o Appleyards Ltd, Tubbs Hill House, London Road, Sevenoaks, Kent, TN13 1 BL, Royaume-Unis, ici représentée par DIF UK Partner Limited, a private company, une société régie par le droit anglais inscrite sous le numéro 6722950, ayant son siège social à c/o Appleyards Ltd, Tubbs Hill House, London Road, Sevenoaks, Kent, TN13 1 BL, Royaume-Uni, représentée aux fins des présentes par Nathalie Chevalier, employée privée, demeurant au Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 septembre 2011 (l'“Associé”).

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy (la «Société»), constituée suivant acte en date du 13 décembre 2006 reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 février 2007, sous le numéro 223, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.833 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 octobre 2009 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 décembre 2009, sous le numéro 2357.

L'Associé, représenté comme il est dit ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination de la Société en “DIF Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l.”.

2 Modification de l'article 1 des statuts afin de refléter les points de l'agenda proposés ci-dessus.

3 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer la dénomination de la Société en “ DIF Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l.”.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DIF Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euro (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Chevalier, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 septembre 2011. Relation: RED/2011/1997. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138997/106.

(110160789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Alpha Car Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300D, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 121.277.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/10/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011141955/10.

(110164671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Altafin S.à r.l./BV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.828,60.

Siège de direction effectif: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.471.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011141957/11.

(110164951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Venusia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.073.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Venusia S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 78073 (the Company), incorporated on 2 October 2000 under the name "Venus S.A." pursuant to a notarial deed recorded by Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C), n° 204 dated 17 March 2001 on page 9772. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended by a notarial deed of 30 May 2001 recorded by the same notary and published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C), n° 1142 dated 11 December 2001 on page 54775.

The Meeting is opened at 5.00 p.m. with Adrien Pastorelli, lawyer, residing in Luxembourg as chairman (the Chairman). The Chairman appoints Marine Baillet, residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Solange Wolter, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the proxyholder who represents the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the proxies will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all the 34 (thirty-four) shares in registered form representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 34,000 (thirty-four thousand euro), are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda, prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices; and

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Approval of the pro forma accounts as at 7 July 2011 and acknowledgement that no material change has occurred since 7 July 2011;
3. Decision to give discharge (quitus) to the directors for the execution of their mandate and duties;
4. Decision to appoint a liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company by granting to the Liquidator all the powers provided by the articles 144 et seq. of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and in particular the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities; and
6. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to approve the pro forma accounts as at 7 July 2011 substantially in the form attached hereto as Schedule 1. The Meeting further acknowledges, to the best of its knowledge, that there has been no material change since 7 July 2011.

Third resolution

The Meeting resolves to give discharge (quitus) to the directors for the execution of their mandate and duties.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint FIDESCO S.A., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 16, Allée Marconi, L2120 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 68578, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Fifth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Law.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the Chairman adjourns the Meeting at 5.30 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme Venusia S.A., ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78073 (la Société) constituée le 2 octobre 2000 sous le nom de "Venus S.A.", suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, n° 204 du 17 mars 2001 à la page 9772. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par un acte du 30 mai 2001 enregistré par le même notaire et publié dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, n°1142 du 11 décembre 2001 à la page 54775.

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Adrien Pastorelli, Avocat, résident à Luxembourg (le Président) qui désigne comme secrétaire Marine Baillet, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée choisit Solange Wolter, demeurant à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte (pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement), sera signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

II. il résulte de cette liste de présence que 34 (trente-quatre) actions nominatives représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de 34.000 EUR (trente-quatre mille euros), sont présentes ou représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renoncent expressément aux formalités de convocation.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. décision de dissoudre et liquider volontairement la Société;
2. décision d'approuver les comptes pro forma au 7 Juillet 2011 et reconnaissance qu'aucun changement matériel n'est survenu depuis le 7 Juillet 2011;
3. décision d'accorder la décharge (quitus) aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats et fonctions;
4. décision de nommer d'un liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation en accordant au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), et en particulier le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations et tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales; et
6. décision d'instruire le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes pro forma au 7 Juillet 2011 dans la forme annexée aux présentes à l'Annexe 1. L'Assemblée reconnaît également qu'à sa connaissance, il n'y a eu aucun changement matériel depuis le 7 juillet 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder la décharge aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats et fonctions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur FIDESCO S.A., une société ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68578 (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser les acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société, à sa seule discrétion, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'instruire le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte fait et passé, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. PASTORELLI, M. BAILLET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42833. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139077/156.

(110161094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Analogic Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.751.

Les comptes annuels pour l'exercice social se clôturant au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141959/11.

(110165214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

EUROCARERS - Association européenne travaillant pour les aidants non professionnels, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 145, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg F 6.854.

STATUTS

Toutes les adaptations, approuvées par l'Assemblée Générale

Dublin, 4 mai 2011, aux Statuts d'EUROCARERS

Tous les articles avec des adaptations aux STATUTS

Général:

Dans tous les articles (vieux) nr. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 20, 21, 24, 26, 28, 29 et 30 les mots "Comité d'Accréditation", "Conseil", "Conseil exécutif" ou "Comité" seront remplacés par: "Comité exécutif".

Art. 1^{er}. Nom, Règlement intérieur et durée. Une association non gouvernementale sans but lucratif ayant un objectif philanthropique, scientifique, pédagogique ainsi que de promotion et de défense des droits a été créée. Cette association est dénommée "Eurocarers - Association européenne travaillant avec et pour les aidants non professionnels". Les aidants non professionnels sont les personnes assistant une autre personne en-dehors d'un cadre professionnel ou officiel. La personne recevant l'aide (ci-après dénommée "l'aidé") peut être malade chronique ou handicapé(e) ou nécessiter des soins ou une aide à long terme.

L'association est ci-après dénommée "l'Association".

L'Association est régie par les présents Statuts et par le Règlement intérieur de l'Association.

La durée de l'Association est illimitée.

La présente Association est régie par la loi du 21 avril 1928, amendée par la loi du 4 mars 1994.

Art. 4a. Membres à part entière. Le nombre des membres à part entière de l'Association est illimité.

Tous les membres à part entière doivent:

- être situés en UE
- avoir démontrés propager une meilleure reconnaissance des soins non professionnels
- opérer au niveau national ou européen, ou, suivant les structures des systèmes de santé et de sécurité sociale, au niveau subnational ou régional
- être sans but lucratif
- être légalement constitués suivant le droit et les usages des pays dans lesquels ils sont établis
- adhérer aux Statuts de l'Association.

Les membres à part entière ont le plein droit de vote et sont éligibles aux structures organisationnelles de l'Association conformément aux présents Statuts.

Les membres à part entière sont membres de l'Association à part entière. Ils déterminent les politiques, les directives et les priorités de l'Association et apportent une contribution permanente à ses activités.

Chaque membre à part entière doit être informé et consulté en permanence à propos des activités de l'Association.

Les membres à part entière versent une cotisation annuelle dont le montant est déterminé par l'Assemblée générale suivant l'article 8 des présents statuts ainsi que les dispositions applicables. Une description plus détaillée des droits et des obligations des membres à part entière figure dans le Règlement intérieur.

Art. 7. Démission, suspension et exclusion des membres. Tout membre peut se retirer de l'Association avec effet immédiat, dans la mesure où il a informé le Comité exécutif de cette intention par l'un quelconque des moyens de communication indiqués dans le Règlement intérieur. La cotisation applicable reste due et payable jusqu'à la fin de l'exercice financier de l'Association.

Tout membre qui enfreint ou cesse de respecter les dispositions des présents Statuts ou le Règlement intérieur, ou agit d'une manière contraire aux intérêts de l'Association ou de ses membres, ou refuse de payer la cotisation annuelle, peut être exclu de l'Association par l'Assemblée générale sur recommandation du Comité exécutif et après avoir eu la possibilité d'être entendu par l'Assemblée générale. La procédure à suivre pour l'exclusion d'un membre figure dans le Règlement intérieur.

Un membre qui cesse d'être membre de l'Association, quelles que soient les circonstances et les raisons de cette cessation, ne peut prétendre à aucun dédommagement de la part de l'Association et n'a aucun droit sur les actifs de l'Association.

Art. 9. Structures organisationnelles. Les structures organisationnelles de l'Association sont:

- l'Assemblée générale
- le Comité exécutif.

Ils sont assistés dans leurs travaux par le Secrétariat de l'Association.

Art. 12. Assemblée générale extraordinaire. Le Comité exécutif est tenu de convoquer une Assemblée générale extraordinaire à la demande d'un tiers des membres à part entière. Cette demande doit être faite par écrit et indiquer la raison de cette convocation. Le Comité exécutif peut également décider de convoquer une Assemblée générale extraordinaire. La demande doit être faite par écrit et indiquer les raisons de cette convocation. La convocation doit être envoyée par l'un quelconque des moyens de communication indiqués dans le Règlement intérieur dans les 14 jours calendrier à compter de la réception de ladite demande.

L'ordre du jour d'une Assemblée générale annuelle ou extraordinaire est élaboré par le Comité exécutif. A la demande d'un ou de plusieurs membres à part entière, le Comité exécutif doit ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour suivant la procédure indiquée dans le Règlement intérieur.

L'ordre du jour définitif est décidé par l'Assemblée générale dès son ouverture, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les convocations aux Assemblées générales annuelles et extraordinaires sont envoyées aux membres, trente jours à l'avance par l'un quelconque des moyens de communication indiqués par le Règlement intérieur. Les convocations doivent

préciser l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée générale. L'ordre du jour doit inclure tous les points proposés au Comité exécutif par l'un quelconque des moyens de communication et par un ou plus de membres à part entière.

Art. 13. Procédure aux réunions et décisions. L'Assemblée générale est présidée par le Président, et en l'absence de celui/celle-ci par un ou le Vice-président. Pour que les délibérations soient valables, un quorum d'au moins 33% des voix doit être présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas présent, une nouvelle Assemblée est convoquée dans les deux mois sans impératif de quorum.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans le cas d'une dissolution ou d'un amendement des présents Statuts, qui nécessitent une majorité qualifiée de deux tiers.

Si une résolution est prise concernant l'élection du Président, des Vice-présidents, du Trésorier, du Secrétaire ou d'un autre membre du Comité exécutif, c'est la personne qui obtient le nombre le plus élevé de voix qui est élue.

Un procès-verbal de chaque réunion est dressé et signé par deux membres du Comité exécutif. Ce procès-verbal contient la liste des diverses résolutions de l'Assemblée et est classé dans un registre tenu par le Secrétariat à la disposition des membres qui souhaitent le consulter.

Art. 15. Représentants. Chaque membre à part entière peut, par l'un quelconque des moyens de communication indiqués par le Règlement intérieur, se faire représenter à une Assemblée générale par un représentant, qui doit lui-même être membre à part entière. Un représentant ne peut représenter plus de 10% du nombre des membres à part entière.

Art. 16. Procédure écrite. Dans les cas exceptionnels et lorsque cela est exigé par l'urgence de la situation, l'Assemblée générale est autorisée à prendre des décisions suivant une procédure écrite. Pour ce faire, le Comité exécutif, assisté par le Secrétariat, fait parvenir le projet de décision à l'ensemble des membres avec une note explicative par l'un quelconque des moyens de communication indiqués par le Règlement intérieur. Les projets de décisions sont considérés comme adoptés si dans les 10 jours ouvrables à compter de leur envoi, 15% ou moins des membres à part entière ont expliqué leurs objections au Comité exécutif, aux bons soins du Secrétariat.

Les Art. 17, 18 et 19 (vieux, sur le Conseil) sont perimentés.

Art. 17. (nouveau, était no. 20). Composition et pouvoirs. Le Comité exécutif se compose du Président, du ou des Vice-président(s), du Trésorier, du Secrétaire et des autres membres du Comité exécutif élus par l'Assemblée générale, qui doivent être des personnes physiques. Le mandat des membres du Comité exécutif est de trois ans, renouvelable une fois pour trois ans. Chacun des membres du Comité exécutif dispose d'une voix. Le Comité exécutif se compose d'un nombre impair de membres, qui ne doit pas être supérieur à sept.

Le Comité exécutif se compose d'un mélange de représentants d'associations d'aidants et d'organisations actives dans la recherche et le développement (R&D) dans le domaine de l'aide non professionnelle. Toutefois, la majorité des membres du Comité exécutif doivent représenter des associations d'aidants.

En outre, le Président ne doit pas nécessairement être un membre de l'organisation, et soit une personne indépendante ayant, de préférence, une expérience personnelle d'aide non professionnelle, soit représentatif d'une association d'aidants. Dans le premier cas un des deux Vice-Présidents doit représenter une association d'aidants, l'autre un institut de recherche et développement (R&D), ceci afin de sauvegarder la représentativité de l'Association. Dans le deuxième cas, l'association n'aura qu'un seul Vice-Président, qui représente un institut de recherche.

Les membres du Comité exécutif ne sont pas rémunérés pour leurs travaux. Toutefois, ils peuvent être dédommagés des frais encourus dans le cadre de leur mandat, dans les limites du budget.

Le Comité exécutif a les pouvoirs suivants:

- la préparation du projet de plan de travail annuel de l'Association
- la préparation du projet de budget annuel et des comptes de l'Association
- l'encadrement du Secrétariat de l'Association
- la gestion au quotidien des finances de l'Association suivant le budget de celle-ci
- les relations extérieures de l'Association
- les décisions concernant la représentation de l'Association lors des manifestations et réunions externes
- la nomination des cadres du Secrétariat, et
- (i) l'élaboration des procédures pour l'admission de nouveaux membres à l'Association suivant article 6 des Statuts, (ii) d'étudier les dossiers de candidature et (iii) de soumettre à l'Assemblée générale ses recommandations concernant ces candidatures.

Le Comité exécutif doit toujours agir dans l'intérêt commun de l'Association et de l'ensemble des membres de l'Association.

L' Art. 23 (vieux, sur le Comité d'Accreditation) est perimenté.

Art. 20. (nouveau, était 24). Comités. Comités permanents ou ad hoc peuvent être créés par le Comité exécutif, y compris pour les audits internes. Les comités sont créés à titre consultatif et ne peuvent faire obstacle aux compétences de l'Assemblée générale et du Comité exécutif.

Dublin, le 4 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011139150/128.

(110161015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs LANNERS et SIEBENALLER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bissen,
R.C.S. Luxembourg B 5.686.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l. successeurs LANNERS et SIEBENALLER

Référence de publication: 2011141960/11.

(110165051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Avery Dennison Finance Luxembourg III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..
R.C.S. Luxembourg B 136.648.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 777 du 31 mars 2008.
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avery Dennison Finance Luxembourg III
Signature

Référence de publication: 2011141963/14.

(110164583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

bel.architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 3, rue Nicolas Van Werveke.
R.C.S. Luxembourg B 163.830.

STATUTS

L'an deux mille onze. Le dix-neuf août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Madame Eve-Lynn BECKIUS, architecte, née à Thionville (France), le 23 avril 1977, demeurant à L-2725 Luxembourg, 3, rue Nicolas van Werveke.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
bel.architecture S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Eve-Lynn BECKIUS, prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Madame Eve-Lynn BECKIUS, prénommée.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-2725 Luxembourg, 3, rue van Werveke.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Beckius, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 août 2011. Relation: EAC/2011/11374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011139244/69.

(110161239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Avery Dennison Management KGaA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 100.699.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 698 du 7 juillet 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avery Dennison Management KGaA

Signature

Référence de publication: 2011141964/14.

(110164885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Abercrombie & Kent Group of Companies S.A., Société Anonyme,
(anc. Abercrombie & Kent S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.641.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of the month of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Abercrombie & Kent S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 156.641, incorporated on 3rd November 2010 by deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 15th December 2010, number 2752, page 132062. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 23rd December 2010 and published in the Memorial of 11th May 2011, number 969, page 46466.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Philippe Hoffmann, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed ne varietur by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As it appeared from said attendance list, all of the three hundred and one million four hundred and eighty thousand (301,480,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting so that one hundred percent (100 %) were represented at the meeting and the shareholders declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- Change of the name of the Company into "Abercrombie & Kent Group of Companies S.A." and modification of article 1 of the articles of association of the Company to reflect such amendment.

After deliberation the meeting unanimously passed the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company into "Abercrombie & Kent Group of Companies S.A.".

It is resolved to consequently amend article 1 of the articles of association of the Company to reflect such amendment, so as to read as follows:

"There exists among the shareholders and all those who may become owners of the Shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Abercrombie & Kent Group of Companies S.A. (the "Company")."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze le trente septembre.

Par devant maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A été tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'"Abercrombie & Kent S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 124 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156641, constituée le 3 novembre 2010 par acte du notaire soussigné, et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 15 décembre 2010, numéro 2752, page 132062. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, du 23 décembre 2010 et publié au Mémorial le 11 mai 2011, numéro 969, page 46466.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a nommé secrétaire et scrutateur Me Philippe Hoffmann, maître en droit, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenus par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence signée ne varietur par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations resteront attachés au présent acte pour être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

II. Il apparait de la liste de présence que toutes les trois cent un million quatre cent quatre-vingt mille (301,480,000) actions en émission de la Société étaient représentées de telle sorte que cent pourcent (100%) sont représentées à l'assemblée. Les actionnaires ont déclarés avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de telle sorte que l'assemblée a été valablement constituée et est capable de décider sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

. Changement du nom de la Société en "Abercrombie & Kent Group of Companies S.A." et modification de l'article 1 des statuts de la Société pour refléter cette modification.

Après délibération, l'assemblée a unanimement passé la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé de modifier le nom de la Société en "Abercrombie & Kent Group of Companies S.A.".

Il est décidé de modifier subséquemment l'article 1 des statuts de la Société pour refléter cette modification de telle sorte qu'il se lise de la manière suivante:

« Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite une société anonyme sous la dénomination de "Abercrombie & Kent Group of Companies S.A." (la "Société"). »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents Euro.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes le présent acte a été rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version française et anglaise, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès verbal, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, P. HOFFMANN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43416. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 06 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139249/96.

(110161549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Avery Dennison Management KGaA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 100.699.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 698 du 7 juillet 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avery Dennison Management KGaA

Signature

Référence de publication: 2011141965/14.

(110164971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Assal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 6, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 163.845.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu

1. Monsieur Jeff AZARMGIN, agent immobilier, né le 14 décembre 1949 à Téhéran (Iran), demeurant à L-3753 Ru-melange, 2A, rue Steinberg,

2. Monsieur Gholamali REZAPOUR MAHIN, technicien, né le 23 juillet 1962 à Tabriz (Iran), demeurant à L-1229 Luxembourg, 6, rue Bender.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de meubles et toute activité utile y afférent ainsi que l'achat, la vente de matériaux de construction et de rénovation et la gestion d'une entreprise de construction et de rénovation.

La société a également pour objet la gestion d'une agence immobilière ainsi que la promotion immobilière.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination «ASSAL S.à r.l.»

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Si et aussi longtemps que la société sera unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Jeff AZARMGIN, préqualifié, trente parts sociales	30
2. Monsieur Gholamali REZAPOUR MAHIN, préqualifié, soixante-dix parts sociales	<u>70</u>
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2011.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- Est nommé gérant technique pour une durée illimitée
 - Monsieur Jeff AZARMGIN, agent immobilier, né le 14 décembre 1949 à Téhéran (Iran), demeurant à L-3753 Rume-lange, 2A, rue Steinberg,
- Est nommé gérant administratif pour une durée illimitée

- Monsieur Gholamali REZAPOUR MAHIN, technicien, né le 23 juillet 1962 à Tabriz (Iran), demeurant à L-1229 Luxembourg, 6, rue Bender.

3. Le siège social est fixé au 6, rue Bender, L-1229 Luxembourg.

La société est engagée dans toutes les circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Avertissement

Le notaire soussigné a attiré l'attention des comparantes sur le fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. AZARMGIN, G. REZAPOUR MAHIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2011. LAC/2011/42630. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139284/102.

(110161554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Avery Dennison Management KGaA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 100.699.

La Société a été constituée suivant acte reçue par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 698 du 7 juillet 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avery Dennison Management KGaA

Signature

Référence de publication: 2011141966/14.

(110164981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Access Safety Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 87, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 147.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141967/9.

(110164934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Austro Investment Holding GmbH, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.495.

Im Jahre zweitausendelf, am dritten Oktober.

Vor Maître Joseph ELVINGER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Berndorf Technologie GmbH, mit Sitz in A-2560 Berndorf, Leobersdorfer Straße, 26, HRB Wien 2284,

hier vertreten durch Herrn Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 28. Juli 2011.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, daß sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AUSTRO INVESTMENT HOLDING GmbH, mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle ist, welche durch notarielle Urkunde vom 22. Dezember 1993 des Notars Camille MINES, damals Notar mit Sitz in Clerf, Luxemburg, gegründet wurde, und im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 163 vom 26. April 1994 veröffentlicht wurde,

mehrmals abgeändert und zum letzten Mal am 28. Dezember 2000, durch eine Urkunde aufgenommen von Notar Camille MINES, damals Notar mit Sitz in Redingen-Attert, Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1814 vom 24. Dezember 2002,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 46.495.

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, den Gesellschaftszweck an den einer Soparfi infolge der Aufhebung des Gesetzes vom 31. Juli 1929 anzupassen, und dies mit Wirkung zum 1. Januar 2011.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, den Artikel 1 der Satzung wie folgt anzupassen:

„Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung AUSTRO INVESTMENT HOLDING GmbH.“

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Artikel, in dem es um den Gesellschaftszweck geht, der Satzung wie folgt anzupassen:

„Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter jedweder Form an jedweden Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzen kann. Sie kann sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie am Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufsoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder anderweitig realisieren und diese Wertpapiere und Patente verwerten.

Die Gesellschaft kann in jedweder Form Geld aufnehmen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an verbundene Gesellschaften oder an Gesellschafter jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.“

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf EUR 1.300,- EUR geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. ALBERTUS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43716. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139287/61.

(110161894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Account Data Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 70.580.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011141968/10.

(110164739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

AFC Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 67.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141970/9.

(110164637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Buffalo Poland Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Buffalo Poland Finance S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 160.790.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of September.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Poland Retail Topco S.à r.l. (formerly Buffalo Poland Topco S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160771,

here represented by Mrs Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 5 September 2011.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Buffalo Poland Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B160790 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 1st April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 July 2011, number 1567.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Buffalo Poland Holdco II S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Buffalo Poland Holdco II S.à r.l.".

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die Deutsche Übersetzung des Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den fünften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Poland Retail Topco S.à r.l. (früher Buffalo Poland Topco S.à r.l.), eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 160771,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 5 September 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist der alleinige Gesellschafter der Buffalo Poland Finance S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 160790 (la "Société"), gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 1 April 2011, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Association, Nummer 1567 vom 14 Juni 2011 veröffentlicht wurde.

Der alleinige Gesellschafter trifft folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft in „Buffalo Poland Holdco II S.à r.l.“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut abzuändern:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Buffalo Poland Holdco II S.à r.l.“.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12040. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139302/75.

(110161561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Agito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 145.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Josephus DE WIT / Dirk DEROST.

Référence de publication: 2011141971/10.

(110164684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

AIBC Investcorp Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 54.938.

Le bilan consolidé de Investcorp Bank BSC au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011141972/12.

(110164700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Ballance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9142 Burden, 7, Op Kräizfelder.
R.C.S. Luxembourg B 157.091.

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BALLANCE S.A.", établie et ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 70, rue des Près, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 10 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 90 du 18 janvier 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 157.091.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Isabelle SCHAEFER, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-7333 Steinsel, 70, rue des Près à L-9142 Burden, 7, Op Kräizfelder et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2.- Constatation de la démission d'un administrateur avec décharge et nomination d'un nouvel administrateur en remplacement.

3.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-7333 Steinsel, 70, rue des Près à L-9142 Burden, 7, Op Kräizfelder et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Burden (Commune de Erpeldange). Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront

imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière."

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Martine FUNK, employée, née à Luxembourg le 15 juillet 1982, demeurant à L-7246 Helmsange, 50, rue des Prés de sa fonction d'administrateur et lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'en date de ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement Monsieur Nico FEIDER, né à Ettelbruck le 22 juin 1966, demeurant à L-9142 Burden, 7, Op Kräizfelder.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: I. Schaefer, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13376. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139305/69.

(110161880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

AIBC Investcorp Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 54.938.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011141973/10.

(110164721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Alea lacta Est (Lux) B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141975/9.

(110165157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Borletti Group EEI Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.435.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of August, Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Borletti Group EEI Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 31, boulevard

Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 147.435 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 6 July 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 1663 of 25 August 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

There appeared:

Borletti Group Management S.A., with registered office at 31, Boulevard Grande - Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B 116.174, (the Shareholder) hereby represented by Mrs Sonja BEMTGEN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal hereto annexed.

The Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that all the shareholders have been convened to this meeting by recommended letters and that from the 500 shares 490 shares are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company and voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Decision to appoint a liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
3. determination of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to be granted to the managers of the Company; and
5. Miscellaneous.

III. that the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Amadeus Solutions SA, with registered office at Edificio P.H. Plaza 2000, Calle 50, Panama City, Panama, registration number 504991, as Liquidator in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company.

Third resolution

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Fourth resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the execution of their mandates up to this day.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the Meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente août,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Borletti Group EEI Management S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,- EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.435 (la Société). La Société a été constituée le 6 juillet 2009 suivant acte du notaire instrumentant, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1663 du 25 août 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A comparu:

Borletti Group Management S.A., ayant son siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B116.174, (l'Associé),

ici représentée par Mme Sonja BEMTGEN, employée privée, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

IV. Que tous les associés ont été convoqués à cette assemblée par courrier recommandé et que des 500 parts sociales 490 parts sociales sont dûment représentées à cette Assemblée qui se trouve dès lors dûment constituée et peut délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. décision de dissoudre et liquider volontairement la Société;
2. décision de nommer un liquidateur en relation avec la liquidation de la Société (le Liquidateur);
3. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur;
4. décharge aux gérants de la Société; et
5. Divers.

III. L'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme Liquidateur Amadeus Solutions SA, avec siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle 50, Panama City, Panama, immatriculée sous le numéro 504991, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième résolution

Le Liquidateur a tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915. Il est autorisé à passer tous actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des Associés.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner entière décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Bemtgen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139300/127.

(110161556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Alea lacta Est (Lux) B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141976/9.

(110165158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

AQUA Gastro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7572 Mersch, 14, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 152.751.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/10/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011141981/10.

(110164657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

BGV III Rotterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.863.200,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.180.

Im Jahr zweitausendundelf, den dreißigsten des Monats September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, wird ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteilseigners der BGV III Rotterdam S.à r.l. aufgenommen, einer in Luxemburg eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 147.180, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 10. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1549 vom 12. August 2009 (hiernach die Gesellschaft).

Der alleinige Anteilseigner, BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 130.234 (der alleinige Anteilseigner), wird vertreten durch Herrn André HOMMEL, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 27. September 2011.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Anteilseigner ersucht sodann den unterzeichneten Notar, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

1. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von 18.863.200 EUR, namentlich 1.886.320 Anteile zu je 10 EUR, in seiner Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseigner gehalten wird, ist der alleinige Anteilsinhaber in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

2. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

- (A) Verzicht auf die Einberufungsmodalitäten;
 - (B) Änderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung);
 - (C) Verschiedenes.
3. Sodann fasst der alleinige Anteilseigner folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertreten ist, verzichtet der alleinige Anteilinhaber auf die Einberufungsschreiben und betrachtet sich als ordnungsgemäß eingeladen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilinhaber beschließt Artikel 2 der Satzung, welcher den Satzungszweck der Gesellschaft beschreibt, wie folgt neu zu fassen:

" **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Die Gesellschaft darf Geschäftsgrundstücke und gemischtgenutzte Grundstücke in Luxemburg und im Ausland erwerben und veräußern. Die Gesellschaft darf auch grundstücksgleiche Rechte und vergleichbare Rechte, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes erworben werden dürfen, sowie Gegenstände, die zur Bewirtschaftung ihrer Vermögenswerte erforderlich sind, erwerben und veräußern.

Die Gesellschaft ist ferner berechtigt, alle weiteren Tätigkeiten auszuüben, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes ausgeübt werden dürfen, soweit dies nach luxemburgischem Recht zulässig ist."

Gebühren

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausend Euros.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst und mit einer englischen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der deutsche Text maßgebend ist.

WORÜBER die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

It follows the English translation of the foregoing:

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of September.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is recorded a resolution of the sole shareholder of BGV III Rotterdam S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 147.180, incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary in Luxembourg dated 10 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1549 of 12 August 2009 (hereafter referred to as the Company):

The sole shareholder BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L -1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 130.234, (the Sole Shareholder), is represented by Mr André HOMMEL, Juriste, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 27, 2011.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

1. As the entire share capital of the Company amounting to EUR 18,863,200, represented by 1,886,320 shares with a nominal value of EUR 10 each, is held in its entirety by the duly represented Sole Shareholder, the Sole Shareholder is able to decide on all matters regarding following resolutions;

2. The agenda is worded as follows:

- (A) Waiver of the convening notices;
- (B) Amendment of article 2 of the Company's articles of association (the Articles); and
- (C) Miscellaneous.

3. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder waives the convening notices and considers itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles regarding the object of the Company as follows:

" **Art. 2. Corporate object.** The Company may acquire or alienate commercial and mixed real estate properties in Luxembourg and abroad. The Company may also acquire or alienate rights over property and comparable rights, which may be acquired by a real estate company (Immobilien-Gesellschaft) in accordance with the provisions of the German investment act (das deutsche Investmentgesetz) as well as any object that is required for the management of the assets.

The Company may further carry out any activities that a real estate company (Immobilien-Gesellschaft) is authorised to exercise in accordance with the German investment act (das deutsche Investmentgesetz) and subject to Luxembourg law."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German, followed by an English translation; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof, the undersigned notary, has signed on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: A. HOMMEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. LAC/2011/43698. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139325/110.

(110161175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

ASAP+S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 120.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011141984/11.

(110164438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Azul Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.384.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Octobre 2011.

Azul Management S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011141985/13.

(110164663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Carolia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Blue Finance S.à r.l.).**

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.387.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Blue Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 161043,

duly represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 August 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BRE/Blue Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 161387, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1st April 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 19 August 2011 and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 July 2011 not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Carolia Investment S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" Art. 4. The Company will assume the name of "Carolia Investment S.à r.l."

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed has been signed in Luxembourg on the date mentioned above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

After having read the deed to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den sechszwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

BRE/Blue Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach dem Recht der Großherzogtum Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, mit einem Gesellschaftskapital von 15.000 Britischer Pfund, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 161043,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 26. August 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter (der „Alleinige Gesellschafter“) von BRE/Blue Finance S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273

Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 15.000 Britischer Pfund, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 161387, gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichneten Notars vom 1. April 2011, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 19. August 2011 veröffentlicht ist und zum letzten Mal gemäß einer Urkunde des Unterzeichneten Notar vom 28. Juli 2011 geändert ist welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist (die „Gesellschaft“).

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die nachfolgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft in „Carolia Investment S.à r.l.“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut abzuändern:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Carolia Investment S.à r.l.“.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr tausend Euro (EUR 1.000,-).

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nachdem gegenwärtige Urkunde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen wurde, hat jener Bevollmächtigte die Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 août 2011. Relation: EAC/2011/11596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139352/81.

(110161557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Azzurri Internazionale SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZZURRI INTERNAZIONALE SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011141987/12.

(110165138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Baltic Estate I, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.327.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011141992/11.

(110164903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Coquelicot SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 18, rue du Marché aux Herbes.

R.C.S. Luxembourg E 1.287.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-François Auguste DUCOS commerçant, né le 10 octobre 1945 à Le Vesinet (France), demeurant à L-1150 Luxembourg, 100, Route d'Arlon,

agissant en sa qualité d'associé unique et de gérant de la société civile immobilière "COQUELICOT SCI", ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 18, Marché aux Herbes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1.287, (matricule 1998 70 01 944) constituée suivant acte sous seing privé en date du 17 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 864 du 30 novembre 1998,

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Déclaration

Le comparant déclare qu'il est devenu propriétaire de la totalité des parts d'intérêts suite à l'acte de dissolution de la société à responsabilité limitée "BOUTON D'OR S. à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 18, rue du Marché-aux-Herbes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.025, reçu par le notaire instrumentant en date du 24 août 2011.

Le comparant, en sa qualité de gérant, déclare que la société civile immobilière "COQUELICOT SCI" détient six (6) immeubles au Grand-Duché de Luxembourg savoir:

a.- La ruine avec place sis à Moersdorf, Bei der Muehle inscrite au Cadastre comme suit

Commune de Mompach, section E de Moersdorf, lieu dit «Bei der Muehle»,

numéro 68/2956 place (occupée) ruine, contenant 1 are 94 centiares évalué à 8.000,- EUR

b.- La ruine avec place sis à Moersdorf, Bei der Muehle inscrite au Cadastre comme suit

Commune de Mompach, section E de Moersdorf, lieu dit «Bei der Muehle»,

numéro 72/2957, place (occupée) ruine, contenant 3 ares 06 centiares, évalué à 12.000,- EUR

c.- Quatre vaines sises à Moersdorf, Bei der Muehle inscrite au Cadastre comme suit

Commune de Mompach, section E de Moersdorf, lieu-dit «Bei der Muehle»,

- numéro 68/2951, vaine, contenant 00 are 02 centiares,

- numéro 68/2953, vaine, contenant 01 are 01 centiare

- numéro 68/2954, vaine, contenant 01 are 40 centiares

- numéro 68/2955, vaine, contenant 00 are 21 centiares

évalués ensemble à 2.551,- EUR

Titres des propriétés des immeubles:

La société est devenue propriétaire de l'immeuble:

(i) sub a suivant acte de vente reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach en date du 18 mars 2008, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 25 mars 2008, volume 1261, numéro 1.

(ii) sub b suivant acte de vente reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach en date du 18 mars 2008, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 25 mars 2008, volume 1261, numéro 2.

(iii) sub c suivant acte de cession administrative en date du 19 avril 2011, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 10 août 2011 volume 1366, numéro 123.

Résolutions

L'associé unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société.

Qu'en conséquence le comparant en sa qualité d'associé unique et liquidateur, se voit attribuer l'universalité des éléments d'actifs et de passifs de la Société et qu'il déclare assurer le paiement de toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

Monsieur Jean-François Auguste DUCOS, préqualifié, en sa qualité de liquidateur de la société:

- peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

- peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

- est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

- peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse de l'associé unique savoir L-1150 Luxembourg, 100, Route d'Arlon.

Charges et Conditions de l'attribution des immeubles suivantes:

1.- L'entrée en jouissance a eu lieu aujourd'hui.

2.- Tous les impôts et charges grevant les immeubles attribués sont à charge de l'associé unique à partir de l'entrée en jouissance.

3.- L'associé unique prendra les immeubles ci-avant décrits dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, hypothèques charges et privilèges, qui pourraient y être attachées. Il fera valoir les unes et se défendra des autres, le tout à ses risques et périls et sans aucun recours contre la société civile.

Déclaration

L'associé unique Monsieur Jean-François Auguste DUCOS, préqualifié, reprend de tous les engagements de la société, et peut sous sa responsabilité, même après le présent acte, commencer, continuer, ou terminer toute procédure juridique à Luxembourg ou à l'étranger, pour compte de la société dissoute, et les profits ou pertes seront à charge de l'associé unique.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Déclaration du notaire sur l'état civil du comparant:

Le notaire soussigné déclare avoir contrôlé l'état civil de Monsieur Jean-François Auguste DUCOS, préqualifié, matricule numéro 1945 10 10 533, sur base de sa pièce d'identité.

Signé: Auguste DUCOS , Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2011. Relation GRE/2011/3337. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139409/93.

(110161565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bonito Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011142000/11.

(110164523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Brightpoint (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Brightpoint (Luxembourg) S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011142001/12.

(110165145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Mercor Group S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-9513 Wiltz, 24, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 163.886.

STATUTS

Entre les soussignés

1. Monsieur Haris Kalabic, étudiant, demeurant à 24 rue de la Chapelle L-9513 Wiltz
2. Madame Alma Kalabic, étudiante, demeurant à 24 rue de la Chapelle L-9513 Wiltz
- 3: Monsieur Dino Kalabic, ouvrier, demeurant à 24 rue de la Chapelle L-9513 Wiltz

il a été constitué sous seing privé en date du 03 octobre 2011 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La raison sociale de la société est MERCOR GROUP S.e.n.c.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société pourra établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet toute activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art 6. Le capital social est fixé à 200 (Deux cents) Euros, représenté par 50 (Cinquante) parts sociales de 4 (Quatre) Euros chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Haris Kalabic, préqualifié	40 (Quarante) parts
2) Madame Alma Kalabic, préqualifiée	5 (Cinq) parts
3) Monsieur Dino Kalabic, préqualifié	5 (Cinq) parts
Total:	50 (Cinquante) parts

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par Monsieur Haris Kalabic. La société est engagée par la signature du gérant.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Disposition Générale

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Fait à Wiltz, le 03 octobre 2011.

Haris Kalabic / Alma Kalabic / Dino Kalabic.

Référence de publication: 2011140645/60.

(110162521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Brixton 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.843.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011142002/11.

(110164669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Euro-Meubles, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.902.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Mario Charly FRANCOIS, né le 21 juillet 1973 à Nanterre (France), demeurant à F-27580 Bourth (France), 2, Route des champs longs, de nationalité française (ci-après l'«Associé unique» ou le «Comparant»),

Le Comparant a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'il est l'associé actuel unique détenant la totalité des cinq cents (500) parts sociales émises, représentant l'intégralité du capital social (EUR. 12.500.-) de la société «Euro-Meubles», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.902, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 19 avril 2005, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», numéro 948, du 27 septembre 2005 (ci-après la «Société»);

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont il a été préalablement informé, est le suivant (l'«Ordre du jour»):

1. Dissolution et liquidation de la Société;

2. Désignation d'un liquidateur;
 3. Clôture de la liquidation;
 4. Détermination du lieu de stockage des livres et documents de la Société; et
 5. Divers.
- (iii) Qu'il a renoncé à tout droit de convocation préalable; et,
(iv) Qu'il a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé unique, approuve le bilan de la Société daté du 31 décembre 2010 (ci-après l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, ainsi que l'entrée de la Société en liquidation.

Ladite Annexe A, après avoir été paraphée «ne varietur» par le Comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en œuvre les stipulations du présent acte.

Le Comparant, en sa qualité de liquidateur et d'associé unique de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tel que décrits dans l'Annexe A, sont cédés, transférés et transmis à l'Associé unique et que,
- (iii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont assumés par l'Associé unique, respectivement transférés et transmis à l'Associé unique et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute, actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

Troisième résolution

IL EST DECIDE de clôturer la liquidation.

Quatrième résolution

IL EST DECIDE que les livres et documents de la société seront déposés pour une durée de 5 (cinq) années à F-27580 Bourth (France), 2, Route des champs longs.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ sept cent cinquante euros (EUR 750.-).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Comparant, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.
Signé: M. FRANCOIS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 septembre 2011. Relation: MER/2011/1861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139440/62.

(110161198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Bonaria Frères, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 67, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 8.567.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142018/9.

(110165021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.
